

McDonald
HFC

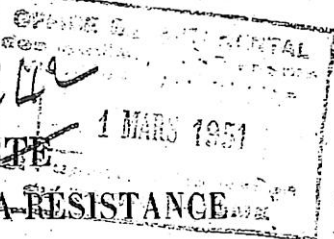
DOSSIER DE DEMANDE.

Catégorie. 450

OFFICE NATIONAL

DÉCISION { attribution } le - 3 MAR 1953
 { ~~rejet~~ }

2546 W 9157



OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres

NOM (1) : SIDNEY
PRÉNOMS (2) : Francis
Pseudos (3) : Melbourne
Situation de famille : Marié, 2 enfants
Profession : Négociant
Nationalité : Française
Adresse actuelle : 11, cours Sablon, Clermont Ferrand, Puy de Dôme

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :

Chargé du Mission de 2^e Classe - Lieutenant des F.F.C.
usseau Mithridate - 114 152

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

Calier à Clermont Ferrand du 15 ju 1940 1^{er} Août 1943
Q quitter ses occupations le 1^{er} Août 1943 pour se mettre à la disposition
des services de renseignements des F.F.C.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

Permanence à 11% à T.D. pour maladie contractée à son internement

- (1) En lettres capitales.
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
- (3) Souligner le plus connu.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer.

Citation à l'ordre de la division n° 730 du 17 mai 1945

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

a) FFC - Réseau Mithridate -

b) Cauchy -

c) - Renseignement sur la force armée ennemi

d) - 152 - Melbourne

CERTIFIÉ EXACT :

A Clermont Remand, le 25 Décembre 1945

Signature :

[Signature]

Délégation F.F.C.I.
Caserne de la Pépinière
Rue Labonde
Paris VIII^e

ATTESTATION
d'Appartenance aux F.F.C.

N° 41999

Monsieur Frank SIDNEY né le 17-8-1908

a signé un contrat d'engagement en application du Décret 366 du 25
Juillet 1942.

Ricard MITHRIDATE

Arrêté le: 23-8-44

Rajouté le: 20-8-44

Les services accomplis comme Agent L.2 comptent
du 1-10-43 au 20-8-44

en qualité de CHARGE de mission de 2^e classe

Grade correspondant homologué par la Commission Nationale d'Homologation:
LIEUTENANT (Pendant la durée de la mission).

Paris, le 16 Avril 1948

Certifié Exact:

Le Lieutenant Colonel DE VIONNE

Chef du Bureau liquidateur des Forces Françaises

Combattantes de l'Intérieur.



Pour copie certifiée conforme
à l'original qui nous a été présenté.

Pour le Maire,

L'ADJOINT

Les services accomplis en qualité d'Agent L.2 conformément aux dispositions du Décret
366 du 25-7-1942 comptent comme service militaire actif.

Délégation F.F.C.I.
Caserne de la République
Rue Laborde
Paris VIII^e.

ATTESTATION
d'Appartenance aux F.F.C.

N° 41999

Monsieur Frank SIDNEY

Né le 17.8.1908

a servi en qualité d'AGENT P. I.

du 1.12.42 au 31.9.43

du Réseau MITHRIDATE

des Forces Françaises Combattantes.

Paris, le 16 Avril 1947

Certifié Exact

Le Lt Colonel DE DIONNE chef du Bureau Liquidation
des Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur

CLERMONT-FERRAND

29 JAN 1951
Pour copie conforme
à l'original qui nous a été présenté.

Pour le Maire,

L'ADJOINT:

1/1

Les services accomplis en qualité d'Agent P. I. comptent comme services militaires actifs,
suivant les dispositions de l'I.M. n° 602/FFCI/Adm. du 17 Avril 1947.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS

Service de l'Assistance à l'Enfance du département de la Seine

OBSERVATIONS

L'article 39 de la loi du 15 avril 1943 indique que le certificat d'origine tenant lieu d'acte de naissance doit être dressé par l'Inspecteur départemental et visé par le Préfet.

Mais, dans le département de la Seine, le Directeur général de l'Assistance publique à Paris cumule, en vertu de l'article 35 de la même loi, les attributions du Préfet et celles de l'Inspecteur dans les autres départements, relativement à la tutelle des pupilles. (Voir au verso les deux textes de la loi.)

Certificat d'origine destiné à tenir lieu d'ACTE DE NAISSANCE

(Lot du 15 avril 1943. — Article 39.)

(Extrait des Archives.)

Il appert des Archives du Service de l'Assistance à l'Enfance du département de la Seine que la personne désignée ci-après :

Nom :

Sidney

Prénoms :

Funch

a été admise dans ledit Service le 6 septembre 1908 sous le n° 181.461 et placée sous la tutelle du Directeur général de l'Administration de l'Assistance publique à Paris, conformément aux lois des 10 janvier 1849 et 15 avril 1943.

Ce pupille est né le 17 août 1908

Marié le 26 novembre 1932
à Clermont-Ferrand département Puy-de-Dôme
avec M^{lle} Dostrey Marguerite
(Circulaire Ministérielle du 5 Mars 1920)

Certifié véritable le présent Extrait.

Paris, le

19 JAN. 1951

19

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PAR AUTORISATION,

LE SOUS-DIRECTEUR

CHARGÉ DES SERVICES DE L'ENFANCE,

3

Remarié le 15 novembre 1943 à
Clermont-Ferrand avec M^{lle} Chancel
Pierre-Françoise Yvonne

Fu pour la Certification Matrimoniale
de la signature de M^{lle} Philéas
apposé et daté.

PARIS, le 13 JAN. 1951
Le Maire de Paris

Murphy



OFFICE DEPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE
du PUY-de-DÔME

Combattants Volontaires de la Résistance

Le Préfet, Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du Puy-de-Dôme

sur la demande de M **SIDNEY FRAUD**
pseudo né le 17.8.08 à Paris
demeurant à Clermont-Fd 5 cours Solon

Après avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance
EST D'AVIS

de prendre en considération, pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance au susnommé, le temps de présence dans la Résistance ci-après mentionné :

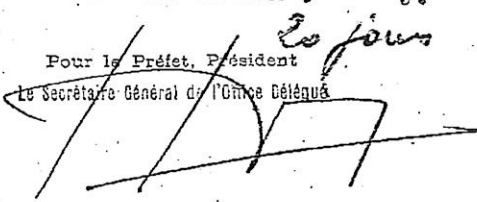
- Périodes du 1.12.42 au 20.8.44 (RRC) 1 an
du au
du au soit au total 8 mois

A Clermont-Fd, le

Le Préfet :

Pour le Préfet, Président

Le Secrétaire Général de l'Office Délégué

20 jours


OFFICE DEPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE
du PUY-de-DOME

Ministère des Anciens Combattants et
Victimes de la Guerre

DECISION N° 9

Le Préfet du Puy-de-Dôme, Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

Vu la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au Statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

Vu le Décret N° 50-358 du 21 Mars 1950, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 sus-visée, et notamment son article 4,

Vu le décret de codification N° 51-470 du 24 Avril 1951 et notamment son article 260,

Vu l'arrêté du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, en date du 20 Novembre 1952, portant abrogation de l'arrêté du 8 Juin 1951, et donnant délégation de pouvoirs aux Préfets, pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance,

Vu les demandes présentées par les intéressés,

Vu l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance du Puy-de-Dôme,

D E C I D E :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes dont les noms suivent :

M. *Sidney Franck - DIR - 5 Cours Latlon*

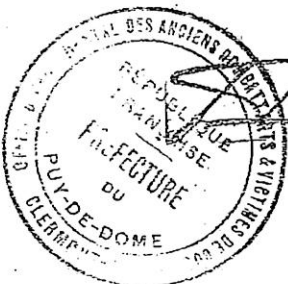
CLERMONT-FD

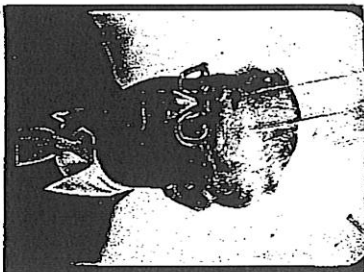
Fait à Clermont-Fd, le 13 MAR 1953

Le Préfet, Président :

Pour extrait conforme

Le Secrétaire Général de l'Office
Départemental:





A détacher

M

demeurant à

N° 608.124 de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée, en application de la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949.

3742 A

le

6-3-53

signature :

Sidney

H. away

doct. CRR n° 3742 transmis à Paris le 29-10-52

Fichier interdépartemental

N° 1211-02506

CARTE-DE

Interne

RESISTANT

délivrée par le Ministre des Anciens combattants & Victimes de Guerre

TITULAIRE : ... SIDNEY. Frank

Né le ... 17 août 1905 à Paris

Domicile ... 5, Cours Sablon, Clermont-Fd

Interné du 23-3-1944 au 17 août 44

Déporté du ... au

Carte établie le ... 18 nov 52

Le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
P.C. le Chef du Bureau des Déportés :

Le Titulaire :

G A L L O T

DOSSIER INSTRUIT PAR LA
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES
DE LA GUERRE DE

VERSO

Carte délivrée en qualité d'ayant-cause à :

Nom

Prénoms

Adresse

Degré de parenté avec le déporté

La présente carte, lorsqu'elle est délivrée au déporté
lui-même, vaut autorisation du port de la Médaille de la Déportation
et de l'Internement pour faits de Résistance.



Copie conforme

Délégé interdépartemental

- 56578 - RESISTANT -

S.D.

Modèle N° 15

Centre de Reforme de Clermont-Ferrand

Le Medecin Chef certifie que la Commission de Reforme de Clermont Ferrand
dans sa seance du 27 Juin 1947 a fait à l'égard
de M. SIDNEY Frank - Né le 11 Mars 1908 - 1891 - Clermont Ferrand
demeurant : 5, cours Sablon, Clermont Ferrand les propositions suivantes :

Décision prise l'intéressé étant présent

REFORME TEMPORAIRE N° 2

Digestions faibles, avec brûlures, intolérance pour vin, acides, saucis, migraines.

Vomissements et rigurgitations acides, rares débâcles diarrhéiques.

Examen : épigastre très ballonné, grosse poche œsophagique.

Radiol : Hypertrophie des replis de la muqueuse, bulbe petit, rétroflé, sans image
ulcéreuse visible.

Invalidité de :

A. T. D. 15% non imputable

Clermont Ferrand, le 26 Juillet 1947

Le Medecin Chef du Centre de réforme,



29 JAN 1951

Certificat certifié conforme

à l'original qui nous a été présenté.

Pour le Maire,

L'ADJOINT

5/1